



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JUIN 2026**

DELIBERATION N°06 - DCM-2026060406

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 28
Votants : 29
Pour : 28
Contre : -
Abstentions : 1

* Mme Monia EVENE-
MATEO

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Kévin HELENE, Mme Amina EJNAÏNI, Mme Lona BARRASA-MARTIAL, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE, Mme Stéphanie LARRAIN-GARBISU.

Membres représentés par pouvoir :

M. Peio BOULIN donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT

Secrétaire de séance : M. Kévin HELENE

Rapporteur : Madame Nathalie BACARISSE, Conseillère Municipale

Si les politiques migratoires relèvent des États et d'un consensus entre les États de l'Union Européenne, nous mesurons ainsi combien les territoires et les villes jouent un rôle fondamental pour apporter à toute personne un accueil digne.

C'est dans cette parfaite continuité et en cohérence avec les valeurs de sa Charte que la Ville du Boucau décide ici d'adhérer à l'association ANVITA. Créée le 26 septembre 2018 par neuf villes fondatrices, l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) rassemble des collectivités territoriales, groupements de collectivités et élus qui œuvrent pour des politiques d'accueil inconditionnelles incluant les publics exilés, et pour l'hospitalité sur leurs territoires.

Il s'agit là d'intégrer un réseau mutualisant de villes et de territoires qui assure la nécessaire connexion entre l'échelon local et l'échelon national, tant dans la redistribution d'informations de l'État central vers les territoires, que dans la remontée des difficultés et des besoins des collectivités vers l'État.

Objet :
**Adhésion à
l'Association
Nationale des
Villes et
Territoires
Accueillants
(ANVITA)**

Ce réseau défend également le rôle fondamental des collectivités territoriales face aux enjeux mondiaux, au niveau national, européen et international, notamment auprès des instances intergouvernementales.

Aujourd'hui, l'association regroupe plus de 100 collectivités territoriales et groupements ainsi qu'une soixantaine de membres à titre individuel (élus locaux, parlementaires nationaux et européens).

Sur notre territoire, la ville d'Hendaye et la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont adhérentes et signataires de la charte d'ANVITA. Rejoindre ANVITA, c'est affirmer notre volonté d'élus de participer à l'effort local indispensable et d'être moteur pour que d'autres villes ou collectivités suivent l'exemple, c'est démontrer l'engagement du Pays Basque dans la solidarité et lui donner plus de force.

L'ANVITA est aussi un réseau d'échange de pratiques. Véritable espace de mobilisation politique, la coordination de l'ANVITA construit avec ses membres une stratégie de plaidoyer commune afin de défendre l'accueil digne sur nos territoires et une meilleure participation des collectivités territoriales aux politiques nationales sur l'accueil.

Considérant que l'engagement de l'Association « Confédération Syndicale des Familles » du Boucau, présente localement (alphabétisation, cours de français, accompagnement dans les démarches administratives) a contribué à sensibiliser la collectivité aux enjeux de l'accueil et de l'hospitalité, à favoriser l'accueil digne des personnes et a suscité un intérêt particulier pour les actions menées par le réseau ANVITA ;

Considérant que l'adhésion à l'association ANVITA permettrait à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement, de ressources partagées, d'échanges d'expériences et de synergies avec d'autres territoires ;

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé, vu le projet de charte :

- d'approuver l'adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants pour 2026 et le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 170 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire, Mathieu HORN, à signer la charte de l'association Nationale des Villes et Territoires Accueillants et tous documents afférents.
- de désigner Madame Nathalie BACARISSE, conseillère municipale, comme élue référente pour le suivi de l'adhésion et la représentation de la collectivité au sein de l'association.

La présente délibération sera notifiée à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, 30/32 Boulevard de Sébastopol, 75004 PARIS.

Où l'exposé de Madame Nathalie BACARISSE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'ANVITA à compter du 01/06/2026 ;
- **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle ;
- **DÉSIGNE** Mme Nathalie BACARISSE comme élue référente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte de l'ANVITA, et tous documents afférents.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 04/06/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**Le Secrétaire,
M. Kévin HELENE**

